

Févier d'Or Mentions Légales

Article 1 – Identification du propriétaire

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site : www.fevierdor.com propriété de :

Févier d'Or SAS, au capital social de 20 000€, représentée par Madame Nadine Abondo, 10 Avenue du Fief, Lot 25, La Marre II, ZA des Béthunes, 95310 Saint-Ouen-L'Aumône, enregistrée au RCS de Pontoise, sous le numéro B 841 063 563. Siret : 84106356300016. Numéro de TVA intracommunautaire : FR26841063563. L'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi.

Févier d'Or est une chocolaterie-confiserie artisanale qui transforme la fève de cacao. (Code NAF : 1082Z).

Article 2 - Site internet édité par :

Directeur de la publication : Nadine Abondo

Responsable de la rédaction : équipe Févier d'Or

Article 3 - Site hébergé par :

OVH

Article 4 – Conditions Générales d'utilisation du site Internet et des services proposés

L'utilisation du site www.fevierdor.com implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site www.fevierdor.com sont donc invités à les consulter de manière régulière.

Ce site est normalement accessible à tout moment aux utilisateurs. Une interruption pour raison de maintenance technique peut être toutefois décidée par **www.fevierdor.com** qui s'efforcera alors de communiquer préalablement aux utilisateurs les dates et heures de l'intervention.

Article 5 – Propriété intellectuelle et contrefaçon

Févier d'Or est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le site, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

Toute reproduction, référence, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de : **Févier d'Or**.

Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

Article 6 – Mentions sanitaires

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Manger et bouger font partie des plaisirs de la vie et peuvent vous aider, vous et vos proches, à rester en bonne santé. Par des choix judicieux, cela contribue aussi à vous protéger de certaines maladies.

Le programme national nutrition santé propose des recommandations nutritionnelles tout à fait compatibles avec les notions de plaisir et de convivialité.

Chaque famille d'aliments a sa place dans votre assiette, et ce quotidiennement. Tous sont indispensables pour assurer un équilibre nutritionnel, mais la consommation de certains doit être limitée tandis que celle d'autres est à privilégier.

Comment faire en pratique ?

- **Consommer au moins 5 fruits et légumes par jour, qu'ils soient crus, cuits, nature, préparés, frais, surgelés ou en conserve ;**
- **Manger du pain et des produits céréaliers, des pommes de terre et des légumes secs à chaque repas et selon l'appétit** (en privilégiant les aliments céréaliers complets) ;
- **Consommer 3 produits laitiers par jour** (lait, yaourt, fromage) en privilégiant la variété ;
- Manger de la viande, du poisson (et autres produits de la pêche) ou des oeufs 1 ou 2 fois par jour en alternance ; penser à consommer du poisson au moins deux fois par semaine ;
- **Limiter les matières grasses ajoutées** (beurre, huile, crème fraîche, etc.) et les produits gras (produits apéritifs, viennoiseries, etc.) ;

- **Limiter le sucre et les produits sucrés** (sodas, boissons sucrées, confiseries, chocolat, pâtisseries, crèmes-desserts, etc.) ;
- **Limiter la consommation de sel et préférer le sel iodé ;**
- **Boire de l'eau à volonté, au cours et en dehors des repas.**
- **Ne pas dépasser, par jour, 2 verres de boisson alcoolisée pour les femmes et 3 verres pour les hommes** (1 verre de vin de 10 cl est équivalent à 1 demi de bière ou à 1 verre de 6 cl d'une boisson titrant 20 degrés, de type porto, ou de 3 cl d'une boisson titrant 40 à 45 degrés d'alcool, de type whisky ou pastis).
- **Pratiquer quotidiennement une activité physique pour atteindre au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour** (prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur, préférer la marche et le vélo à la voiture lorsque c'est possible...).

www.mangerbouger.fr

SERVICE CLIENT

Pour toutes demandes d'informations ou réclamation, vous pouvez nous contacter par **téléphone** au **01.30.36.50.89**. de 9h00 à 17h00, par **mail** : [**contact@fevierdor.com**](mailto:contact@fevierdor.com)
